



## ALERTE : SUICIDE AU MINISTERE

Il y a quelques jours, nous apprenions le décès par suicide d'un agent de l'ex-direction des musées de France. Nous présentons à sa famille, à ses proches et à ses collègues nos plus sincères condoléances, notre compassion et notre soutien pour la traversée de cette épreuve indicible.

Ce drame humain soulève l'indignation et suscite de nombreuses questions, dont celle éminemment douloureuse de l'apparition ou de l'aggravation de souffrances individuelles et collectives dans la vie professionnelle. En effet, la souffrance au travail semble être une composante active dans le parcours professionnel de cet agent au sein de ce ministère, pourtant agent dévoué et engagé. C'est à l'aube de sa reprise du travail, après un congé maladie, qu'elle a commis l'irréparable. Pure coïncidence ? Hélas elle a emporté avec elle le sens de son acte. Cependant elle ne saurait sombrer dans l'indifférence. Nous le refusons !

Si le rôle qu'a pu jouer la vie professionnelle dans cette tragédie reste à identifier, à élucider et à clarifier, le silence gardé par le ministère de la culture sur ce suicide est éloquent, choquant et relève d'une omerta institutionnelle. **Pas même la moindre annonce sur l'intranet, le moindre hommage, le moindre geste de respect minimal à sa mémoire.** Qui ce silence protège-t-il ?

Ce suicide a-t-il moins d'importance que les autres décès régulièrement annoncés ? Ou craint-on qu'il ne réveille des consciences anesthésiées, les unes par l'obéissance ambitieuse à des enjeux déshumanisés érigés en mode de management, d'autres par la crainte d'ouvrir la boîte de Pandore, d'autres encore résignées à se taire, par peur et par lassitude, condamnées à cautionner l'inacceptable ?

**Le flot est-il en train de grossir, celui des agents à bout de forces de porter le poids des paradoxes, des hypocrisies, et de cautionner les conséquences en dégâts humains de la maltraitance institutionnelle érigée en modèle de progrès ? Serait-elle une victime avérée de la – décidément funeste – RGPP ?**

Peut-être le ministère de la culture saura-t-il nous expliquer, à grand renfort de démagogie aveugle, que nous son-nons trop vite le tocsin, pour une hypothétique et fantasmatique vague de souffrances au travail dans notre admi-nistration. Que nous agitions l'épouvantail de la mort, pour mieux nous opposer aux changements et entraîner les sceptiques dans notre sillage.

Mais il ne peut s'exonérer, quels que soient ses arguments, de ses responsabilités, à commencer par **réunir d'ur-gence le CHS compétent** pour :

- débattre sur l'éventuelle nécessité de déclarer ce suicide comme accident du travail, et dans ce cas, en éta-blier l'arbre des causes ;
- analyser s'il existe des circonstances professionnelles qui ont provoqué ou favorisé ce passage à l'acte, et si oui, pourquoi ces circonstances n'ont pas été prévenues ni résolues en temps utile ;
- analyser les conditions de travail et le niveau de souffrance du service où était affectée Sophie Lysowec, pour évaluer si d'autres risques ou situations de souffrance au travail y existent ;
- proposer un cadre de prise en charge pour les agents directement affectés par cette violente disparition.

**La CFDT-Culture demande très solennellement aux responsables ministériels de mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, toute mesure propre à identifier les éventuelles causes professionnelles qui ont pu intervenir dans ce geste de désespoir, et à évaluer l'impact psychologique de ce drame sur les collègues directs ou indirects de Sophie Lysowec et à leur proposer une aide spécifique.**

Au-delà de ce drame il est particulièrement urgent et impératif que le ministère de la culture assume ses obliga-tions d'employeur – rappelons qu'il a à ce titre une obligation de résultat en matière d'hygiène et de sécurité, et en matière de santé au travail – et qu'il applique lui-même ses propres directives, notamment la circulaire de préven-tion de la souffrance au travail. Il est en effet patent que les services centraux sont ceux où cette circulaire est le plus largement ignorée !

La CFDT-Culture s'est depuis longtemps mobilisée et investie dans la prévention et l'analyse de la souffrance au travail dans notre ministère, jusqu'à participer très largement à la rédaction finale de la circulaire précitée. Et de-puis des années, nous alertons le ministère de la culture sur les risques importants de dégradation de la santé psy-chique et physique des personnels, et sur les risques non moins importants de passages à l'acte violents. Ces

alertes se sont systématiquement heurtées au scepticisme, à la condescendance, voire au déni pur et simple d'une administration d'où l'humain semble avoir été évacué au profit de projets gouvernementaux devenus absurdes et contre-productifs, et au profit d'un mode de management cloisonné, désinformant et désincarné, qui a pourtant prouvé depuis longtemps ses échecs.

Aucune réforme, aucune organisation, aucun objectif politique ou économique, ne saurait justifier qu'on sacrifie les conditions de travail, la santé – et parfois hélas la vie – des êtres humains, cheville ouvrière de cette administration, souvent dévoués, et à qui pourtant l'on réserve avec une ingratitude écœurante un avenir de plus en plus sombre. En sacrifiant sa base, en sapant son énergie fondamentale, le ministère de la culture signe son effondrement. Mais au fond, n'est-ce pas ce qui est secrètement souhaité ?

**Aujourd'hui, la question n'est plus : « Un drame aura-t-il lieu ? », mais : « Quand ? », et « qui touchera-t-il ? »**

**On peut encore agir – nous osons y croire – dès aujourd'hui, avec volonté, conscience et courage, pour éviter ces tragédies. Il est encore temps de renouer avec la bienveillance due aux agents de ce ministère, avant que le bilan des dommages collatéraux ne soit trop lourd – si l'on considère qu'il ne l'est pas déjà...**

La CFDT-Culture  
le 30 mars 2011